

Minutes

COMMISSION CONSULTATIVE CRÉÉE PAR LA DÉCISION 4(LVI)

TÉLÉCONFÉRENCE I-2024

Judi 2 février 2024

19h00 – 20h37 (heure normale du Japon, JST)

PARTICIPANTS:

Membres de:

la Commission consultative/du Groupe consultatif non officiel

Mme Anna Tyler	Présidente du Conseil international des bois tropicaux (CIBT)
<i>Nomination en instance</i>	<i>Vice-président du CIBT</i>
M. Muhammad Zahrul Muttaqin	Porte-parole du Groupe des producteurs
<i>Nomination en instance</i>	Porte-parole du Groupe des consommateurs
M. Pyoabalo Alaba	Vice-porte-parole du Groupe des consommateurs
<i>Nomination en instance</i>	Président du Comité des finances et de l'administration (CFA)
Mme Catherine Karr-Colque	Présidente du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés-Comité de l'industrie forestière (CEM-CFI)
M. Jorge Mario Rodríguez	Président du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF) (absent)
M. Yasuyuki Kobayashi	Représentant du Gouvernement du Japon
M. Chen Hin Keong	Coordinateur du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)
M. Barney Chan	Coordinateur du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) (absent)

Secrétariat de l'OIBT

Mme Sheam Satkuru, Directrice exécutive
M. Nurudeen Iddrisu, Directeur du commerce et de l'industrie
M. Gerhard Breulmann, Directeur des opérations
M. Simon Kawaguchi, Responsable financier et administratif
M. Tomiji Shudo, Assistant Information et technologies
Mme Miwa Tsukui, Assistante au Bureau de la Directrice exécutive

Observateurs

M. Hiroyuki Saito, Ministère japonais des affaires étrangères
Mme Akiko Tabata, Agence forestière du Japon

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la réunion de la Commission consultative

1. Compte rendu de la dernière réunion par la Directrice exécutive (DE)
2. PROJET de cahier des charges du consultant chargé de mener l'examen de la Démarche programmatique en 2024 en application de la décision 5(LIV)
3. Avancée du processus d'accréditation auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et modalités proposées par le Groupe d'accréditation
4. Autres questions et clôture

La téléconférence s'est réunie à 19h02, heure normale du Japon (JST), le mardi 6 février 2024 en présence des participants indiqués ci-dessus et sous la présidence de la Présidente du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), Mme Anna Tyler.

Remarques de bienvenue par la Présidente du CIBT et la Directrice exécutive

La DE a souhaité la bienvenue aux membres et à la Présidente et, avant de donner la parole au Président, les a informés de ce qui suit:

- **M. Nurudeen Iddrisu** a été nommé nouveau Directeur du commerce et de l'industrie, en remplacement de M. Steve Johnson.
- **Mme Jennifer Conje** rejoindra l'OIBT le 12 février 2024 en provenance des États-Unis en tant que nouvelle Directrice de la gestion des forêts, en remplacement de M. Hwan-Ok Ma.

La DE a souhaité aux deux membres la bienvenue dans l'équipe de l'OIBT.

Mme Tyler a adressé ses félicitations à M. Nurudeen, lui a souhaité la bienvenue au sein de l'équipe de l'OIBT et a également exprimé son enthousiasme quant à l'arrivée prochaine de Mme Jennifer Conje. Elle a déclaré qu'elle se réjouissait de travailler avec l'un et l'autre dans le cadre de leurs nouvelles fonctions et a félicité le Secrétariat pour sa capacité à attirer d'aussi bons talents. Elle a donné la parole à M. Iddrisu pour qu'il prononce quelques mots.

M. Iddrisu a remercié l'ensemble des participants et la DE de cette opportunité. Il a pris ses fonctions le 1^{er} février et a estimé que c'était un grand honneur et un plaisir d'être accueilli par le Secrétariat. Il s'est dit conscient du fait que, bien qu'ayant déjà côtoyé chacun lors des réunions du Conseil et des groupes de travail, il avait de lourdes responsabilités à assumer et se réjouissait de travailler avec tout un chacun. Il s'est dit persuadé que l'année à venir serait fructueuse et s'est réjoui de revoir tout le monde lors du Conseil.

Mme Tyler a demandé si quelqu'un avait des observations à formuler à l'adresse de M. Nurudeen, puis a redonné la parole à la DE.

La DE a présenté les personnes présentes à la réunion, depuis le Secrétariat au groupe, comme indiqué en page 1.

Point 1 de l'ordre du jour: Compte rendu de la dernière réunion par la Directrice exécutive (DE)

La présentation PowerPoint détaillant les mises à jour depuis la dernière réunion a été insérée dans le Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT Phase II,

décisions 4(LVI) et 8(LVII) transmis par courriel avant la réunion et la DE a commenté la présentation affichée à l'écran.

Point 1 – Collaboration avec d'autres organes requis par les décisions 8(LV) et 4 (LVI):

La DE a expliqué que, comme toujours, pour faciliter la référence, le format de la présentation avait été conservé et était identique à celui utilisé lors des réunions précédentes. Les développements récents depuis le CIBT59 y sont indiqués en rouge, ceux en noir correspondant aux éléments qui ont déjà été communiqués.

Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM):

- ✓ Rien de nouveau à communiquer sur ce point, mais le Secrétariat suivra ce dossier avec le FEM et les pays membres tout au long de 2024

Point 2 – Protocoles d'accord

- ✓ L'Initiative commune entre le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et l'OIBT a été signée lors du CIBT59. On s'efforce actuellement de mettre en œuvre certains des éléments contenus dans cette Initiative.
- ✓ L'OIBT pourrait organiser une manifestation avec le FNUF et la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA) à Nairobi à la fin du mois de février ou au début du mois de mars.
- ✓ Une réunion portant sur cette manifestation commune a eu lieu avec le Secrétaire général de la CITES le 5 février; elle s'inscrit dans la continuité de leur excellente collaboration.
- ✓ En discussion avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour mettre en œuvre le protocole d'accord OIBT-CDB.
- ✓ En discussion avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour mettre en œuvre le protocole d'accord signé l'année dernière entre la JICA et l'OIBT.
- ✓ Le protocole d'accord entre l'OIBT et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) sera signé fin février 2024 lors de la venue au Japon du Directeur exécutif de la CNULD, M. Ibrahim Thiaw.

Point 3 – Conclure un protocole d'accord avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

- ✓ L'OIBT contactera la CCNUCC très prochainement. Elle n'a pas été en mesure de la rencontrer lors de la COP28, mais donnera suite par courrier.

Point 4 – Transmettre les priorités de l'OIBT en vue des FEM-7 et 8 et s'impliquer dans les Comités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

- ✓ Le Comité directeur du FEM a fait savoir par le passé que s'impliquer n'était pas la meilleure façon d'avancer.
- ✓ Le Secrétariat est en contact avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui sont des bénéficiaires directs de l'un des huit fonds du programme FEM sur les biomes forestiers du domaine indomalais.

Une réunion est prévue les 15 et 16 février avec la FAO et l'UICN afin d'explorer les perspectives de collaboration pour que l'OIBT fasse partie de la structure de mise en œuvre.

- ✓ Un représentant de la FAO à Bangkok a donné lors du CIBT 59 une présentation sur ce projet, pour lequel l'OIBT fait partie des 13 organisations partenaires potentielles à l'étude. Le projet n'en est pas encore au stade du développement; la réunion de la semaine prochaine apportera de plus amples détails sur les progrès réalisés et sur les autres organismes qui seront impliqués.
- ✓ Le projet envisage actuellement la Thaïlande, le Laos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG). L'OIBT a proposé d'être un partenaire de mise en œuvre conjoint en apportant un soutien technique à la Thaïlande et à la PNG (le Laos n'étant pas un pays membre de l'OIBT).
- ✓ Compte tenu de la gravité de la situation dans ce pays, il pourrait être difficile d'obtenir l'adhésion des autorités de la PNG dans les trois à quatre prochains mois, mais le Secrétariat reste optimiste quant à la poursuite de ce projet. Cela dépendra toutefois de la décision de la FAO et de l'UICN d'inclure l'OIBT dans ce projet.

Point 5 – Accréditation officielle auprès du Fonds vert pour le climat (FVC)

- ✓ La DE a indiqué qu'une vidéoconférence avait eu lieu aujourd'hui avec le secrétariat du FVC. La soumission du dossier de candidature de l'OIBT est aujourd'hui terminée. Le Secrétariat du FVC finalisera le dossier en y ajoutant les recommandations des membres du groupe d'accréditation pour examen par le Conseil d'administration du FVC.
- ✓ Afin de compléter le dossier de candidature, le Groupe d'accréditation a demandé à l'OIBT que ses processus d'audit interne soient supervisés par le Comité des finances et de l'administration (CFA). Le Secrétariat proposera que le mandat du CFA soit modifié et soumis à l'approbation du CIBT60. Une fois approuvé, il sera intégré au mécanisme du FVC.
- ✓ La réunion du Bureau d'accréditation du FVC aura lieu les 25 et 26 mars, les recommandations du Groupe d'accréditation et les décisions intervenant le deuxième jour. La DE a expliqué que l'accréditation n'était pas encore garantie. Le Secrétariat restera en contact étroit avec les collègues du FVC et l'Accréditation pendant cette réunion.

Collaboration EN COURS avec d'autres organes requise par les décisions 8(LVII) et 4(LVI)

- ✓ Le secrétariat redouble d'efforts pour élargir la participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC), qui nécessitent tous deux des contributions financières pour faire avancer leurs travaux.
- ✓ La participation élargie du TAG et du GCSC a été fructueuse l'année dernière et augmentera encore cette année en vue du CIBT60.
- ✓ La création d'un Groupe de la jeunesse a été discutée lors du CIBT59 et reportée au CIBT60.

Point 2: Calendrier et cahier des charges relatifs à l'examen de la Démarche programmatique

Mise en œuvre de la décision 8 (LVII)

- ✓ La DE a noté que le cahier des charges de l'examen de la Démarche programmatique avait été présenté lors du CIBT59 et a demandé à la Commission consultative si le projet de cahier des charges présenté lui convenait, en l'invitant à apporter des modifications si nécessaire.
- ✓ Elle a décrit la procédure à suivre après l'approbation du projet de cahier des charges.
- ✓ Il est possible d'ajouter des détails supplémentaires au cahier des charges.

- ✓ Une fois le cahier des charges convenu et approuvé par la Commission consultative, un consultant sera engagé au cours du premier semestre 2024 pour mener l'examen, l'objectif étant de le terminer en septembre pour pouvoir diffuser le rapport d'examen aux membres.

Mise en œuvre d'autres décisions

La DE a expliqué que la mise en œuvre de la plupart des autres décisions était soit achevée, soit en cours et elle a fait le point sur les décisions suivantes:

Groupe de travail sur l'article 44 de l'AIBT créé par la décision 5(LIX)

- ✓ La première réunion du Groupe de travail préparatoire (GTP) se tiendra durant la seconde moitié de février 2024. Le projet de questionnaire du sondage est en cours de rédaction et le Secrétariat est en contact avec des consultants potentiels.
- ✓ Les membres du GTP seront informés la semaine prochaine des dates provisoires, très probablement au cours de la troisième ou quatrième semaine de février.

Décision 7(LVIII) relative à l'article 15 de l'AIBT

La DE a énoncé la liste des organisations avec lesquelles le Secrétariat a été en contact et qui comprend: la CNULD, l'AFoCO, la JICA, le FNUF, la FAO, le FEM, le FVC, la CITES, le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)-Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC), la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), la Banque africaine de développement (BAD), les autorités japonaises, etc.

Elle a fait part d'un développement récent relatif à l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), avec laquelle des discussions sont en cours depuis trois ans :

- ✓ Le Secrétariat est en contact avec la CAFI à propos de potentiels projets (techniques, renforcement des capacités, ateliers).
- ✓ Grâce à cette prise de contact avec la CAFI, une autre voie a été trouvée pour s'engager avec le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) concernant un possible partenariat portant sur un projet dans le cadre d'un financement par la CAFI. L'OIBT a travaillé avec le FCPB dans les toutes premières années de sa création, mais dès lors que des financements ont été assurés par des donateurs de pays membres, le FCPB s'est éloigné de la foresterie et de l'OIBT pour se consacrer à d'autres domaines d'activité. La DE a récemment appris que le FCPB était en train de demander l'accréditation auprès de la CAFI, ce qui lui permettrait de travailler avec la CAFI pendant que l'accréditation de l'OIBT par le FVC était en cours. Lorsque l'OIBT a étudié l'accréditation auprès de la CAFI en septembre/octobre de l'année dernière, celle-ci lui a indiqué que tout organisme accrédité par le FVC serait quasi automatiquement agréé pour un financement direct de la CAFI.
- ✓ Les travaux viennent de commencer et une réunion par vidéoconférence aura lieu le 7 février sur les modalités suivant lesquelles l'OIBT peut potentiellement travailler avec la CAFI.
- ✓ Le projet actuel du FCPB sera davantage basé sur l'agriculture et les systèmes alimentaires afin d'encourager la collaboration entre celui-ci et l'OIBT, étant donné que l'OIBT n'est actuellement pas en mesure de recevoir un financement direct de la part de la CAFI.

Toutefois, les informations fournies par le représentant de la CAFI que la DE a rencontré lors du GLSTF 2023 à Macao suggèrent que la proposition de projet inclut le boisement. Les détails doivent encore être confirmés sur plusieurs points, y compris le financement. D'après les informations reçues, il semble qu'il s'agisse de l'administration de prêts à taux zéro pour la mise en œuvre ou l'exécution d'éléments figurant dans le descriptif de projet en retour pour un paiement fondé sur les produits aux pays ou entreprises qui y participent. La DE a expliqué que l'élément foresterie que l'on envisage d'inclure dans cette proposition de projet avec le FCPB comporterait des entreprises du secteur privé qui visent la légalité, la vérification ou la certification.

- ✓ Le Secrétariat a très clairement indiqué que l'OIBT n'était pas en mesure d'administrer des prêts et qu'elle ne dispose pas non plus d'un mécanisme nécessaire à cet effet, de sorte que cela devra être confirmé lors de la réunion du 7.
- ✓ La DE leur a expliqué que l'objectif de l'OIBT était d'être un partenaire collaboratif, d'offrir une expertise technique et une assistance à la mise en œuvre, et que l'issue des discussions serait communiquée à la Commission consultative à une date ultérieure.

Appel à soumettre des notes conceptuelles (NC) dans le cadre du scénario 4 énoncé dans la décision 4(LVI): résultats

La DE a commenté le tableau de la diapositive 6 de la présentation aux nouveaux membres de la CC:

- La première colonne en jaune indique le nombre total de notes conceptuelles (NC) soumises à ce jour.
- La colonne en orange indique le nombre de NC qui ont, après avoir été examinées et rationalisées afin de respecter les procédures de soumission afférentes, atteint le stade de la publication en vue de leur prise en considération par des donateurs.
- La troisième colonne en vert indique le nombre de NC ayant suscité l'intérêt de donateurs ;
- La dernière colonne en bleu indique le nombre total de NC qui seront développées en une proposition de projet complète.

Sur cette base, la DE a expliqué que, depuis le CIBT59, les résultats étaient les suivants:

- ✓ Sur 42 NC soumises, seules deux ont été reçues après le CIBT59; 29 ont été publiées depuis le début pour examen par des donateurs, y compris les trois publiées depuis le CIBT59.
- ✓ Dix des 29 publiées ont suscité l'intérêt de donateurs, dont une depuis le CIBT59.
- ✓ Dix de ces 29 doivent être développées en propositions de projets complètes, dont une depuis le CIBT59.
- ✓ Les listes des projets (PD) et des Axes programmatiques (AP) indiquent les pays membres bénéficiaires et les gouvernements donateurs qui contribuent au financement de CN, de PD et d'AP.

La DE a expliqué que le total de dix sur 29 indique un taux de réussite de +-30% en termes de NC, mais qu'il s'étend sur plusieurs années. Elle a dit laisser à la CC le soin d'en tirer des conclusions et anticiper que cela serait l'un des éléments pris en compte lors de la présentation du Rapport d'examen au Conseil lors du CIBT60.

Financements annoncés ou recherchés en lien avec la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique en 2023

La DE est passée à la diapositive suivante (diapositive 7) et expliqué qu'il s'agissait de la liste des dix activités du Programme de travail biennal (PTB) et des NC qui ont réussi à recevoir un financement des donateurs, avec le total des fonds reçus en 2023.

Explications complémentaires concernant la diapositive 7:

- ✓ La colonne à l'extrême gauche de la liste indique la nature des activités, les efforts de levée de fonds et les activités du PTB concernées.
- ✓ Les Axes programmatiques (AP), dont l'insertion a été demandée, ont été inclus et, à en juger d'après les résultats, l'AP1 (Chaînes d'approvisionnement légales et durables) s'avère être le plus populaire des quatre AP approuvés par le Conseil.
- ✓ L'AP3 relatif à la Restauration des paysages forestiers (RPF) a en définitive reçu un financement de deux donateurs. Il a fallu un certain temps avant que cet AP ne démarre puisque le Secrétariat a signalé les derniers développements relatifs à cet AP dans la publication des Lignes directrices de la RPF pour les tropiques, qui correspond à la première activité entreprise dans le cadre de cet AP3.
- ✓ En ce qui concerne le statut des activités, deux sont opérationnelles ; certaines des propositions sont en cours d'examen et d'autres sont en attente d'un accord avec les gouvernements bénéficiaires.
- ✓ Les deux dernières activités de la liste sont en cours de développement en projets, et deux d'entre elles, à Fidji et au Costa Rica, sont en attente d'un accord avec les gouvernements bénéficiaires.
- ✓ La colonne à l'extrême droite indique le montant du financement associé à chaque activité. Le total des fonds reçus s'élève à 3 886 018 \$EU. Bien qu'il soit encore insuffisant, la DE a estimé qu'il s'agissait d'un montant raisonnable.

Démarche programmatique – Montant total reçu en 2023

La DE est passée à la diapositive suivante (diapositive 8) et a expliqué qu'y était indiqué le montant annuel reçu depuis le début de la Démarche programmatique (DP) en 2019, le total ventilé par année étant le suivant:

- ✓ 2019 – 2,48 millions \$EU
- ✓ 2020 – 2,45 millions \$EU
- ✓ 2021 – 0,76 million \$EU (pour plusieurs raisons plausibles dont la CC est au courant)
- ✓ 2022 – 2,57 millions \$EU et;
- ✓ 2023 – 3,89 millions \$EU
- ✓ Total of 12,2 millions \$EU au total sur une période de cinq années

La DE a remercié tous les généreux donateurs qui ont contribué à l'approche fondée sur les AP et les NC et a déclaré que, bien que l'on ne puisse pas parler de réussite, elle souhaiterait que les choses avancent plus vite. Elle s'est dite optimiste et penser qu'en allant de l'avant, l'année ou les deux prochaines années seraient porteuses de nouvelles avancées.

Financements reçus – Contributions volontaires (2019-2023)

La DE est passée à la diapositive 9 et expliqué qu'il s'agissait d'un graphique qui compare les contributions volontaires (CV) reçues pour l'approche non programmatique à celles reçues pour la Démarche programmatique entre 2019 et 2023. Elle a souligné que pour 2023, les contributions volontaires en faveur de la DP avaient largement dépassé les attentes des années précédentes. Elle a expliqué que cela était potentiellement dû au fait qu'un plus grand nombre de pays membres et de pays donateurs comprenaient la Démarche programmatique, et que le mécanisme devient plus simple et plus clair à utiliser, ce qui expliquait les 3,89 millions \$EU reçus l'année dernière.

Projets/activités/notes conceptuelles en attente de financement

- ✓ La DE est passée à la diapositive 10 et a expliqué qu'elle indiquait diapositive les projets qui sont effectivement ajoutés à la banque de projets de l'OIBT par le biais du Cycle régulier des projets qui demeure opérationnel et actif, et a pointé ce qui suit:
- ✓ Un total général de 38 propositions d'une valeur de 16,7 millions \$EU sont en attente d'un financement: 12 projets d'une valeur de 5 millions \$EU, 15 activités du PTB pour un montant de près de 3,3 millions \$EU et 11 NC non financées d'une valeur de 8,3 millions \$EU.
- ✓ Trois projets et CN d'une valeur de 1,4 million \$EU sont devenus caducs à la fin de janvier 2024.
- ✓ Neuf projets et CB d'une valeur de 3,8 millions \$EU deviendront caducs au cours de 2024.
- ✓ Onze projets et CB d'une valeur de 7,5 millions \$EU deviendront caducs dans moins d'un an.

La DE s'est dite préoccupée face à cette situation, déclarant que le Secrétariat craignait que les pays membres cessent de s'intéresser aux mécanismes de l'Organisation, dans la mesure où toutes les soumissions susmentionnées avaient été complètement ignorées et qu'elles n'étaient pas financées.

Q & R

La Présidente, Mme Tyler, a remercié la DE de cette mise à jour détaillée et indiqué qu'elle inviterait dans un moment la CC à poser des questions et à formuler des observations, mais que avant cela, elle souhaitait noter que la présentation couvrait une grande partie des activités et des progrès du Secrétariat et qu'elle était heureuse de constater le nombre de protocoles d'accord qui avaient été signés. Elle s'est dit espérer que des activités en découleraient en temps voulu.

Autres commentaires de la Présidente :

Projets devenus/qui deviendront caducs: il est toujours triste pour tout le monde de voir ces projets être frappés de la clause de caducité, compte tenu des efforts qui ont été nécessaires pour les mener à ce stade.

Si la Démarche programmatique va certes dans la bonne direction, cela n'est certainement pas assez rapide pour compenser le nombre de projets ou pour absorber les projets frappés de caducité. Elle se demande s'il serait possible, si tel n'est pas déjà le cas, de faire circuler les projets en instance de caducité au sein des membres, ne serait-ce que pour les y sensibiliser et les rendre plus visibles, et qu'il leur soit donné une ultime opportunité d'envisager des contributions à ces travaux, et elle a demandé aux participants de faire part de leurs réflexions à ce sujet.

Elle a donné ensuite la parole à Mme Karr-Colque qui avait levé la main.

Mme Karr-Colque (États-Unis d'Amérique) a posé la question suivante:

Q. Pourriez-vous nous rappeler le calendrier de soumission des propositions publiées pour examen par les donateurs et la manifestation d'un intérêt de la part de ces derniers concernant le développement de ces propositions en projets ?

Mme Tyler a donné la parole à la DE pour répondre.

La DE a remercié Mme Tyler, souhaité la bienvenue à Mme Karr-Colque et donné la réponse ci-dessous à sa question. Elle lui a demandé si elle voulait parler de l'actuelle soumission d'un projet dans le cadre du Cycle régulier des projets ou si elle faisait référence à l'approche fondée sur des NC, ce qui est légèrement différent. Mme Karr-Colque a répondu qu'elle se référait à l'approche fondée sur des NC.

- R.** Une NC ne sera développée en un projet complet qu'à la condition qu'un donateur manifeste son intérêt pour la financer. Si un donateur ne manifeste pas d'intérêt, les NC resteront en attente de financement. L'intérêt du donateur peut être concret dès qu'un donateur exprime son intérêt pour le financement, et le développement en un projet peut intervenir dès que l'intérêt du donateur est communiqué au Secrétariat. Dans ce cas, le Secrétariat travaille très rapidement avec le pays qui a soumis la NC afin de produire une proposition de projet, généralement dans un délai d'un mois au plus, en fonction de l'ampleur du projet et de la charge de travail qu'elle implique.

La DE a poursuivi en ajoutant que, concernant cette question, un élément important à considérer par la CC, qui devrait également être soumis au Conseil, était de savoir comment nous traiterions l'existence parallèle de l'approche fondée sur les NC et du Cycle régulier des projets (CRP). Elle a indiqué que les projets soumis dans le cadre du CRP ne parvenaient quasiment jamais à obtenir un financement. Une grande partie des financements intervient désormais dans le cadre d'activités du PTB en vue de poursuivre ou de soutenir l'expansion d'activités du PTV conformément au contenu indiqué dans le PTB, soit dans le cadre de NC individuelles soumises/demandées par des pays membres. Il s'agit là d'un point important, qui a été soulevé pour la première fois en 2019, lorsque le Groupe de travail sur les finances travaillait sur la Démarche programmatique, mais il avait été jugé prématuré à l'époque de statuer sur la marche à suivre, de sorte que cela restait une question en suspens.

Mme Tyler a remercié la DE et observé qu'il s'agissait d'une bonne occasion d'élargir la conversation et d'inviter toutes les réponses sur ce dernier point que le Secrétariat venait de soulever, à savoir si nous étions prêts à ouvrir cette conversation lors de la prochaine réunion du Conseil.

Elle a ensuite donné la parole à M. Muttaqin (Indonésie).

M. Muttaqin a remercié chacun des participants et la DE de ses explications très détaillées, puis il a posé la question suivante :

- Q.** En ce qui concerne une collaboration continue avec d'autres organes, en particulier le Groupe de la jeunesse qui a été discuté lors du CIBT59, puis reporté au CIBT60, que propose le Secrétariat pour la prochaine discussion sur ce point avant le CIBT60?

Mme Tyler a donné la parole à la DE pour qu'elle réponde.

- R.** La DE a rappelé à tous les participants la discussion qui a eu lieu sur le Groupe de la jeunesse lors du CIBT59 et le fait qu'il avait été proposé par le Secrétariat parce qu'il estimait que les jeunes pouvaient apporter une valeur ajoutée aux travaux de l'OIBT. Cela dit, la discussion qui a suivi a clairement montré que les membres n'étaient pas prêts à discuter plus avant de cette question ou à statuer sur ce sujet lors du CIBT59. La DE ne sait pas exactement ce qui a freiné la discussion ou empêché certains membres de croire que les jeunes pouvaient apporter une valeur ajoutée aux travaux de l'OIBT. Rn raison peut-être de l'heure tardive de la soirée, il est apparu que la discussion tournait en rond.

Elle a poursuivi en indiquant que le Secrétariat proposait que cette question soit de nouveau examinée lors du CIBT60 afin de permettre aux membres d'en discuter plus avant. Comme elle l'a mentionné lors du CIBT59, la collaboration avec des jeunes pourrait prendre la forme d'une «Plate-forme de la jeunesse» qui offrirait un espace pour collaborer avec des jeunes et les faire participer aux travaux de l'OIBT.

Elle s'est dite comprendre qu'il puisse être difficile pour certains membres de considérer les jeunes comme l'équivalent du GCSC et du TAG.

Elle a déclaré que bien que le Conseil ne soit pas encore prêt à statuer et à envisager le type de collaboration que l'OIBT pourrait avoir avec les jeunes, le Secrétariat continuerait de dialoguer avec les différents groupes de jeunes pour lesquels c'est déjà le cas, par exemple l'Association internationale des étudiants forestiers (IFSA). Le Secrétariat les voit à presque toutes les manifestations internationales auxquels ils participent, et il a invité l'un d'entre eux à participer à l'une des manifestations parallèles de l'OIBT lors de la COP28 l'année dernière. Elle a indiqué qu'il y avait eu une forte participation de jeunes venus avec leurs homologues. Elle a observé que les échanges qu'ils avaient eus au cours de la manifestation avaient été étonnants et animés, car ils avaient des points de vue différents. Ils sont admiratifs de ce qu'accomplit l'OIBT en tant qu'organisation et souhaitent évidemment s'impliquer de plus en plus.

Une vidéoconférence avec l'IFSA après la COP28 a mis en évidence quelques autres manifestations programmées cette année en marge desquelles ils pourraient éventuellement participer à des manifestations parallèles prévues ou à des forums auxquels ils prévoient d'assister. En fonction de l'ordre du jour et du sujet, ils pourraient être invités à contribuer, car ces étudiants sont tout à fait disposés à s'engager davantage.

La DE a fait part de sa rencontre, lors du Sommet des trois bassins organisé par le Congo à Brazzaville l'année dernière, avec le Groupe sur la justice climatique, qui est investi dans un vaste domaine de travail. Elle est en contact avec ce groupe par Whatsapp, le mode de communication privilégié qui permet de partager des informations sur les activités et événements qui se déroulent sur le terrain dans leur propre pays, au niveau régional et international, qu'ils soient bons ou mauvais.

C'est une autre façon d'échanger des informations. Elle a indiqué que ce Groupe avait exprimé son intérêt pour participer aux travaux de l'OIBT. Elle a observé que le champ d'action du Réseau Action Climat climatique dépassait quelque peu le mandat du Secrétariat et n'entrait pas dans le cadre de l'OIBT. Il conviendrait donc de faire preuve de prudence quant au contenu et à la manière de collaborer.

Une autre demande a été reçue d'un représentant de la jeunesse de l'un des Peuples et communautés autochtones du bassin de l'Amazone, qui souhaitait en savoir plus sur l'OIBT et s'engager davantage. C'est par l'intermédiaire de ces parties potentielles que le Secrétariat sera en mesure de renforcer son travail avec les jeunes. Cette représentante du bassin de l'Amazone est également une jeune femme qui travaille sur l'affirmation des Peuples autochtones et des communautés locales. Elle a souligné qu'il s'agissait en fait de domaines de travail sur lesquels d'autres donateurs internationaux travaillent beaucoup. Elle a donné quelques exemples d'organisations telles que le FVC, le FEM et l'Institut des ressources mondiales (WRI) qui ont quelques PL sur ce sujet. Elle a indiqué que le Secrétariat poursuivra son engagement auprès de ces différents groupes qui gravitent en fait en direction de l'OIBT. Elle pense que la raison en est qu'ils aimeraient faire partie de la structure de l'OIBT. Elle a assuré aux participants que le Secrétariat était parfaitement conscient que certains domaines de travail dans lesquels ces groupes sont impliqués ne relevaient pas à strictement parler du mandat de l'OIBT et qu'ils seraient filtrés.

Il appartiendra au Conseil de décider si cette question serait discutée lors du CIBT60. Elle s'est dite consciente que nombre de membres avaient été quelque peu surpris du caractère tendu de la discussion sur cette question lors du CIBT59.

Mme Tyler a remercié la DE et donné son propre point de vue sur la façon dont les discussions sur le Groupe consultatif de la jeunesse se sont déroulées lors du CIBT59 en précisant que, après avoir effectué une

recherche rapide sur le Web après le Conseil, elle avait également trouvé un exemple similaire dans les rapports de la FAO où ils étaient plutôt tendus sur leur organe de la jeunesse et se demandait si certains débordements avaient eu lieu étant donné que la discussion de la FAO était assez récente et s'il n'en était pas résulté un certain transfert des questions soulevées à partir de là. Elle s'est dit considérer à titre personnel qu'il ne s'agissait qu'une question de temps et qu'il y avait la possibilité d'en discuter davantage et qu'elle aimerait entendre des propositions non seulement de la part du Secrétariat, mais aussi des autres membres.

Mme Tyler a demandé s'il y avait d'autres questions. Dans la négative, le prochain point de l'ordre du jour sur le projet de cahier des charges de l'examen de la DP devait être discuté, lequel devait être mené cette année comme l'a noté la DE. Elle a invité les participants à se référer au projet de cahier des charges joint à l'invitation à la réunion, a invité le Secrétariat à le présenter et à poursuivre les discussions ensuite.

Point 2: Projet de cahier des charges du consultant chargé de mener l'examen de la Démarche programmatique en 2024 en application de la décision 5(LIV)

La DE a mentionné au début de la réunion que le cahier des charges avait été transmis à la CC au préalable. Ce cahier des charges servira de base à l'examen à mener au titre de la décision 5(LVIV). La CC a communiqué ce cahier des charges au Conseil lorsqu'il a présenté son rapport et donné sa présentation lors du CIBT59. Comme chacun le sait, l'examen de la DP a été reporté d'une année afin de disposer d'un délai supplémentaire pour déterminer si elle répondait aux attentes des membres ou s'il s'agissait d'une mesure qui s'écarte de l'objet de l'AIBT pour ses membres.

La DE a déclaré que le Secrétariat avait suggéré cela au Conseil et a demandé à M. Kawaguchi de leur présenter le cahier des charges.

M. Kawaguchi a remercié la DE et passé en revue la proposition:

- ✓ La proposition consiste à engager un ou deux consultants dans le cadre d'une pratique normale pour aider la DE à évaluer l'efficacité du fonctionnement de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT (la Démarche programmatique).
- ✓ Le cahier des charges ou la portée des travaux couverts par les consultants sont indiqués ci-dessous:
 - Mise au point de la méthodologie détaillée utilisée pour évaluer la mise en œuvre à titre pilote (de la DP), y compris l'efficacité à long terme et la faisabilité de l'approche pilote
 - Examen et analyse de la documentation pertinente à la mise en œuvre pilote de la DP, y compris les documents et décisions du Conseil
 - Élaboration et mise en œuvre des sondages et consultations auprès des parties prenantes concernées, y compris, mais sans s'y limiter, les points focaux nationaux de l'OIBT, les donateurs, les agences d'exécution, le personnel du Secrétariat de l'OIBT, les consultants, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), les accords/organisations internationaux, etc.
 - Compilation, analyse et agrégation des données/résultats de l'évaluation
 - Préparation du projet de rapport d'évaluation de la DP
 - Soumission du projet de rapport final de l'évaluation de la DP au Secrétariat de l'OIBT (d'ici au 30 juin 2024)
 - Présentation par le Secrétariat des principales conclusions et recommandations au Conseil lors du CIBT60 à Yokohama (Japon) en novembre 2024

- Suite au CIBT60, préparation du rapport d'évaluation définitif de la DP (et toutes les annexes), en y intégrant les observations formulées au cours du CIBT60
- À la demande du Secrétariat de l'OIBT, préparation des projets d'articles à publier dans TFU, la revue de l'OIBT (et/ou d'autres publications, et y compris sur le site web de l'OIBT).

La DE a demandé à la CC de confirmer si les points/le cahier des charges susmentionnés étaient de son point de vue acceptables. Le Secrétariat est déjà en contact avec un consultant qui a travaillé avec le Groupe de travail sur les finances de l'OIBT pour formuler la DP et les AP de l'OIBT. Le Secrétariat a dit considérer qu'il serait la personne la plus apte pour l'assister dans cette mission.

Le Secrétariat éprouve de grandes difficultés à identifier un consultant idoine issu d'un pays producteur et apprécierait toute suggestion de la part de la CC/des pays producteurs.

Mme Tyler a remercié M. Kawaguchi et la DE, et a demandé à la CC s'il était vraiment nécessaire d'avoir deux consultants compte tenu du budget limité. Si l'idée d'avoir deux consultants est née de la meilleure intention consistant à avoir des points de vue équilibrés et de partager les travaux de manière égale avec les caucus, à partir du moment où un consultant est dûment qualifié, il devrait également être en mesure d'avoir un point de vue équilibré et être professionnel, car c'est la qualité du conseil qui importe. Elle a encouragé tout le monde à y réfléchir, car cela semblait être un coût supplémentaire.

Par ailleurs, elle a demandé aux participants de prendre note du calendrier de cette consultation et a demandé si tous les participants estimaient que le délai était suffisant pour soumettre un projet définitif et le rapport d'évaluation d'ici au 30 juin. S'il est envisagé de mener un sondage, le cahier des charges couvre-t-il les activités envisagées?

Elle a invité les participants à formuler des observations ou des commentaires et donné la parole à Mme Karr-Colque (États-Unis d'Amérique) qui avait levé la main.

Mme Karr-Colque (États-Unis d'Amérique) a observé que, concernant le calendrier, il était difficile de porter un jugement sans avoir vu la proposition relative à la méthodologie. Elle s'est demandé s'il serait possible, au cours du processus, d'avoir un complément d'information sur la méthodologie que les consultants proposent effectivement d'employer pour le rapport ou s'il s'agissait d'un processus entièrement interne qui n'était partagé qu'au sein du Secrétariat.

Mme Tyler a ensuite passé la parole à M. Kobayashi qui avait levé la main.

M. Kobayashi a remercié la DE et le Secrétariat de leurs explications sur ce point et a posé les deux questions suivantes:

- Quel est le coût estimatif et le budget total pour le coût des consultants?

- En examinant le cahier des charges et en constatant que certaines évaluations seraient effectuées cette année, le Japon a estimé que le calendrier et la méthodologie de l'examen de la DP devraient être partagés non seulement avec la CC, mais également avec les pays membres, étant donné que cet examen découlait d'une décision antérieure du Conseil. Le Japon a demandé quel était le point de vue du Secrétariat à ce sujet et, s'il était du même avis, comment le Secrétariat envisageait-il de refléter les avis des pays membres sur la méthodologie et le calendrier?

Mme Tyler a remercié M. Kobayashi et a donné la parole au Secrétariat pour répondre.

La DE a remercié Mme Karr-Colque et M. Kobayashi et répondu aux questions comme suit:

Budget pour deux consultants

La DE a expliqué que le budget avait déjà été approuvé par le Conseil en 2018 et 2019. Le Secrétariat a géré les dépenses de manière très prudente, de sorte que le solde est actuellement de +-100 000\$EU. Elle a précisé que le Secrétariat ne prévoyait pas de dépenser le montant total pour des consultants et qu'il avait d'autres projets pour mobiliser cette somme en collaboration avec les consultants qui mèneront cet examen.

Deux consultants sont-ils nécessaires dans un contexte de postes budgétaires tendus?

Le Secrétariat a conseillé de s'en tenir à la convention pour la simple raison qu'il s'agissait d'un sujet très sensible lorsqu'on parle des financements que reçoit l'Organisation (c'est-à-dire les modes de financement et les modifications de procédures qui ont eu une incidence sur le financement des projets et des NC au cours des cinq-six dernières années).

Elle a expliqué que la discussion sur le financement avait commencé lors des sessions du Conseil en 2017 et 2018, ce qui avait donné lieu à diverses décisions du Conseil par la suite. Les pays producteurs et consommateurs pouvaient avoir des points de vue différents sur la manière dont ces mécanismes fonctionnent actuellement et sur la question de savoir s'ils profitent réellement à l'Organisation dans son ensemble.

Par conséquent, elle a indiqué que le Secrétariat conseillerait de faire appel à deux consultants plutôt qu'à un seul. Elle s'est dite tout à fait d'accord sur le fait que les consultants étaient censés travailler de manière professionnelle et être justes et équilibrés dans leur approche. Cela dit, dans le passé, le Secrétariat a déjà fait l'expérience que, malgré sa meilleure volonté, si le consultant vient d'un Caucus, l'autre Caucus n'est pas satisfait et donc, afin de maintenir l'harmonie qui existe actuellement entre les membres du Conseil et les deux caucus, il vaudrait mieux poursuivre cette approche. Cela dépendait bien sûr de la disponibilité de consultants qualifiés et de leur volonté d'entreprendre cette mission.

Elle a assuré aux participants que le Secrétariat serait bien sûr très prudent en ce qui concernait les dépenses, soulignant que les travaux impliqués étaient assez conséquents en termes de consultations. En vertu de la décision 5(LVI), il est en fait demandé à la DE de mener un examen de la mise en œuvre de cette décision, qui couvre l'efficacité et la faisabilité de la mise en œuvre pilote de la DP, et que le rapport d'évaluation qui en découlera devra être communiqué aux membres 90 jours au plus tard avant qu'il ne soit examiné par le Conseil.

Elle a ajouté dans le souci d'être une DE équitable, ouverte d'esprit et équilibrée, elle considérait qu'il serait nécessaire de confier ce travail à des consultants, afin qu'elle ne soit pas la seule à indiquer à l'ensemble des membres si la DP était une réussite succès ou un échec. Elle a expliqué que telle était la raison pour laquelle elle préférerait que des avis indépendants soient impliqués afin que le rapport définitif soumis à l'examen du Conseil soit beaucoup plus équilibré. Elle a ajouté qu'elle guiderait bien entendu les consultants en ce qui concerne qui ils devraient consulter et à quel propos.

Quel est le point de vue du Secrétariat quant à la question de demander aux pays membres leur avis sur la méthodologie et le calendrier et comment le Secrétariat prévoit-il de refléter ces avis?

La DE a indiqué que, malheureusement, ils ne pouvaient pas impliquer l'ensemble des membres à ce stade, pour la simple raison que la CC avait été créée en vertu de la décision 8(LV) pour conseiller la DE et le Secrétariat sur les questions financières. Bien qu'il n'y est aucune obligation de solliciter l'approbation de la CC sur cette question, étant donné que la révision de la DP est également une question financière, le Secrétariat partagera néanmoins les informations pertinentes avec la CC, ce qui est un gage de la confiance que le Secrétariat accorde à la CC et il serait souhaitable que l'inverse soit vrai.

Le projet de questionnaire aux organes qui doivent être consultés par le(s) consultant(s) sera partagé. La DE s'est dite très sceptique quant à l'idée de consulter l'ensemble des membres à ce stade, car cela retarderait inutilement l'ensemble du processus dans le cas où un nombre insuffisant de membres répondait. Le rapport d'examen définitif qui sera présenté aux membres offrira la possibilité d'avoir une discussion très ouverte sur la poursuite, la réduction progressive ou la fin de la DP, ce qui dépendrait en grande partie du type de retours reçus. Elle s'est dit espérer que ces éléments seraient suffisants pour que la CC puisse les examiner à ce stade.

Mme Tyler a remercié la DE et reconnu que le moment n'était probablement pas venu d'abandonner le recours à deux consultants, mais qu'elle souhaitait simplement souligner ce point et y revenir. Elle a remercié la DE de ses remarques et ajouté qu'il s'agissait d'un rappel bienvenu du caractère sensible de ces travaux et du fait qu'ils pourraient donner lieu à de nombreuses discussions. Elle s'est dit espérer avoir répondu aux observations du Japon.

M. Kobayashi (Japon) a remercié la DE de sa réponse, mais précisé qu'il restait quelque peu préoccupé par le coût des consultants, car ce coût est lié au budget de l'OIBT et qu'il n'était pas certain que seuls les membres de la CC devraient décider de la manière dont le budget était dépensé. Il a ajouté qu'après avoir écouté les points de vue des autres membres, il continuait de craindre que cela n'entraîne des problèmes sur la manière dont le budget était dépensé et a demandé au Secrétariat de donner son avis à ce sujet.

La DE a remercié M. Kobayashi d'avoir soulevé ces questions supplémentaires et déclaré que, comme elle l'avait mentionné précédemment, le budget avait déjà été approuvé par le Conseil il y a quelques années. Le Secrétariat n'utilisera pas de fonds supplémentaires en raison de sa prudence dans les dépenses, déjà approuvées en 2018 et 2019.

Elle l'a assuré que, en raison de ces économies, les ressources ou le budget de l'OIBT ne seraient plus grevés et que les fonds étaient déjà disponibles. Elle a répété que le solde s'élevait à 100 000 \$EU et que le Secrétariat n'avait pas l'intention de mobiliser la totalité de ce montant. Les dépenses seraient basées sur les coûts les plus prudents de type consultance qui sont normalement pratiqués pour des consultants qualifiés et l'on espérait qu'un maximum de 40 000 \$EU suffirait. Si tel était le cas, il resterait un solde de 60 000 \$EU de fonds approuvés par le Conseil pouvant être utilisé pour exécuter ces travaux.

C'est précisément dans un souci d'équité, de transparence totale et d'honnêteté à l'égard de la CC que la DE l'informait de ses intentions quant à la manière de procéder à ces travaux et du montant des fonds à dépenser. Elle s'est dit espérer que cela répondait aux questions du Japon. Elle a répété que le Secrétariat tiendrait la CC informée dans la mesure où cette dernière était chargée par le Conseil de donner des conseils sur les questions fiduciaires. Elle a déclaré que l'examen proprement dit était en fait un exercice assez simple, car les chiffres de la présentation PowerPoint parlaient d'eux-mêmes. Cela dit, ce qu'elle estimait être le plus important, en tant que DE, c'était d'obtenir les points de vue et les avis des membres sur la question.

Elle a poursuivi en disant que l'examen portera sur la mise en œuvre de la DP, à savoir ce qu'elle a impliqué, comment elle a été lancée et mise en œuvre et les résultats au terme de cinq années de mise en œuvre en termes de montant de fonds qu'elle a réussi à attirer au cours de cette période. Les consultants mettront en évidence les éléments clés à l'attention du Conseil et il appartiendra aux membres d'avoir une discussion ouverte, en s'en remettant au CFA si nécessaire, sur les prochaines mesures à suivre concernant la DP et le CRP. Elle a rappelé à tous qu'il n'était pas nécessaire de finaliser ce dossier lors de la 60^e session du CIBT. Cet examen permettra de mettre en évidence les fonds reçus, les types de projets qui ont attiré des fonds de la part de donateurs, le type de donateur qu'ils ont attiré, de quels donateurs il s'agissait et si les membres considéraient que la DP était ou non une réussite, selon le cas.

L'approche basée sur les NC a attiré entre 3,8 et 3,9 millions \$EU. Cependant, une banque de projets non financés d'une valeur de 16 millions \$EU subsiste. Il pourrait s'agir d'un choix entre une moyenne pour la DP équivalant à moins de 3 millions \$EU par an, par opposition à des projets non financés d'une valeur de 16 millions \$EU pour une seule année. Elle a indiqué que c'était la discussion que le Conseil devait avoir et que ce serait à ce moment-là que les membres, espérons-le, exprimeraient leurs avis. Elle a ajouté que, compte tenu du montant des fonds disponibles et du délai imparti pour mener à bien cet examen, il était contre-productif de solliciter l'avis des membres à ce stade. Les avis des membres seraient nécessaires au sujet de la décision se rapportant à la prorogation de l'AIBT de 2006, bien qu'il s'agisse là d'un processus entièrement différent.

Elle s'est dit espérer que cela réponde à la question de M. Kobayashi et lui a donné l'assurance que le Secrétariat ferait ce qu'on lui demande.

Mme Tyler a remercié la DE et donné la parole à M. Kobayashi.

M. Kobayashi a remercié la DE de son explication, mais a dit continuer de penser que la méthodologie et le cahier des charges devraient être partagés avec les pays membres, dans la mesure où ils s'intéressent beaucoup à ce processus, en particulier la manière dont l'examen est mené, à quel moment il doit l'être et quel type de méthode devrait être suivi. Il s'est inquiété du fait que certains membres pourraient être surpris de se voir soudainement présenter un examen, car ils n'avaient aucune connaissance de ce processus, et qu'ils pourraient alors ne pas être satisfaits de ne pas avoir été inclus dans la discussion. Il s'est dit donc estimer qu'il serait préférable de tenir les membres au courant et d'en discuter avec eux plutôt que de se contenter d'en communiquer aveuglément les résultats.

Mme Tyler a remercié M. Kobayashi et suggéré au Secrétariat d'envoyer une communication à tous les pays membres pour leur faire savoir que ces travaux étaient en cours, qu'ils pourraient être sollicités et pour les informer du processus et de ce que les consultants allaient faire. Elle a ajouté que, ce faisant, le Secrétariat pourrait également solliciter leur soutien pour répondre aux sondages en temps voulu, de manière à ce que l'on communique dans une certaine mesure sur les travaux en cours. Elle s'est demandé si cela permettrait de s'assurer que les membres soient au courant de ce qui se passe, de ce dont il s'agit et de la portée de l'examen.

La DE a remercié M. Kobayashi et Mme Tyler et déclaré que, bien entendu, selon la procédure habituelle, une communication serait envoyée à l'ensemble des membres pour les informer de ce processus, comme c'est le cas pour chaque exercice impliquant des membres. Elle a précisé que ce qu'elle voulait dire précédemment, c'était que le Secrétariat ne pouvait pas contacter les points focaux individuellement sur ce que les consultants effectueront dans le cadre de cet exercice. Elle a assuré qu'il n'y aurait aucun doute sur

la transparence et qu'une fois les consultants recrutés, elle enverrait, en sa qualité de DE, un courriel aux membres pour les informer du démarrage de ces travaux, des consultants engagés, de leur cahier des charges, etc. Par conséquent, elle a dit ne pas comprendre la préoccupation de M. Kobayashi concernant la transparence, car il s'agissait d'une procédure standard et que le Secrétariat était très ouvert et transparent, et elle s'est dit espérer que cela répondrait à ses préoccupations.

M. Kobayashi a remercié la DE de ses explications et déclaré qu'il vérifierait de nouveau les décisions antérieures, car il se souvenait que cette décision avait été adoptée par l'ensemble des membres et que s'il relevait des problèmes, il contacterait le Secrétariat ultérieurement.

Mme Tyler a remercié la DE et M. Kobayashi et, en l'absence d'autres observations, est passée au point suivant de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour: Avancée du processus d'accréditation auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et modalités proposées par le Groupe d'accréditation

Mme Tyler a expliqué que ce point avait déjà été évoqué précédemment, mais a demandé à la DE si d'autres points devaient être abordés ou examinés par la CC ou si le Secrétariat nécessitait un accord spécifique ou d'autres directives de la part de la CC sur ce point de l'ordre du jour.

La DE a répondu qu'il n'y avait rien d'autre à signaler en sus de l'explication précédente, car il avait déjà été largement couvert dans sa présentation, mais qu'elle souhaitait demander, dans le cas où des membres de la CC avaient des collègues qui siégeaient actuellement au Conseil du FVC, qui se réunira les 25 et 26 mars 2024, de bien vouloir les informer par avance que la candidature de l'OIBT sera soumise à l'examen du Conseil pour être approuvée en tant qu'organisation accréditée et de bien vouloir les implorer d'appuyer la demande de l'OIBT.

Elle a évoqué un exemple où le plus récent membre, le Canada, qui a réintégré l'OIBT, a déjà offert son aide, car il avait un collègue représenté au Conseil d'administration du FVC et elle a donc voulu lancer un appel à l'adresse de tous les membres de la CC qui participent à la présente réunion pour qu'ils fassent de même et qu'ils demandent instamment que la demande d'accréditation de l'OIBT soit suivie d'effet.

Point 4 de l'ordre du jour: Autres questions et clôture

Mme Tyler a remercié la DE et demandé aux membres s'ils souhaitaient soulever d'autres questions. Elle a dit qu'elle aimerait personnellement en savoir plus sur les détails du processus de prorogation de l'AIBT et si les préparatifs en vue de l'adoption d'une décision par procédure écrite étaient en bonne voie et progressaient et quand ils pouvaient escompter une communication à ce sujet?

- **Approbation du cahier des charges**

La DE a remercié Mme Tyler et indiqué qu'elle souhaitait aborder deux points en sus de la question posée par Mme Tyler sur le processus de prorogation de l'AIBT 2006. Elle a tout d'abord indiqué qu'elle aimerait confirmer que le Secrétariat avait l'approbation de la CC pour utiliser le cahier des charges présenté plus tôt et a invité ses membres à faire part de leurs éventuelles ultimes observations, cette approbation étant nécessaire, car que les travaux devaient commencer immédiatement.

Mme Tyler a confirmé que la CC n'avait aucune objection et que le Secrétariat pouvait procéder.

Avancées concernant l'AIBT de 2006 et communication de la date de la prochaine réunion connexe

Elle a ensuite répondu à la question de Mme Tyler concernant la prorogation de l'AIBT de 2006. Elle a indiqué que, ainsi qu'expliqué précédemment, les travaux étaient en cours et qu'elle contacterait le nouveau Groupe de travail préparatoire (PWG) pour lui communiquer les dates provisoires de la réunion et l'ordre du jour de la discussion. Il réfléchit encore aux consultants qu'il devra engager pour mener à bien cette mission, en particulier pour le sondage externe qui sera mené auprès des membres du PCF et d'autres organisations collaboratives avec lesquelles l'OIBT travaille. Elle a expliqué que le questionnaire du sondage proprement dit serait relativement court et moins étendu que celui qui a été envoyé aux points focaux, et que les parties externes ne seraient en aucun cas consultées sur la prorogation de l'accord, dans la mesure où cela ne les concernait pas. Elle a précisé que le sondage porterait davantage sur la manière dont ils pouvaient élargir leurs efforts de collaboration avec l'OIBT, sur la question de savoir s'ils estimaient que l'OIBT pourrait être plus efficace et d'autres questions d'ordre général. Elle a réitéré qu'il ne s'agirait en aucun cas du même type de questions auxquelles il a été demandé aux membres de répondre.

Elle s'est dite convaincue que Mme Tyler était d'accord, expliquant que le Secrétariat était fermement persuadé que des parties externes ne devaient pas dicter aux membres de l'Organisation comment elle ou ce qu'elle devait être.

Mme Tyler a remercié la DE et demandé à l'ensemble des membres de la CC de prendre note de ce que la DE venait de dire, car cela donnerait aux participants à la réunion une occasion de l'assimiler et de commencer à réfléchir à ces travaux, qui démarreront très prochainement.

La DE s'est dite d'accord avec le propos de Mme Tyler et a ajouté que le Secrétariat discuterait du moment à laquelle il conviendrait d'envoyer une relance à l'ensemble des membres au sujet de la décision sans tenir de séance, afin qu'ils puissent tous dûment mettre en place cette fois-ci leur procédure interne afin que le Conseil soit en mesure de prendre une décision lors du CIBT60. Elle a observé qu'il s'agissait en fait d'une étape importante pour le Conseil puisque ce serait sa 60^e session et qu'elle serait accueillie par le Gouvernement du Japon.

Mme Tyler s'est dite d'accord avec la DE et a déclaré qu'il serait très utile de présenter les calendriers aux membres de manière très claire et en temps opportun pour s'assurer que tous soient sur la bonne voie concernant ces procédures.

Elle a ensuite demandé si la CC souhaitait soulever d'autres questions. En l'absence de réponses, elle a clos la réunion. Elle a remercié le Secrétariat de sa préparation et de sa réactivité et a remercié chacun de leur participation.

La DE a remercié Mme Tyler ainsi que les autres participants pour leur soutien et leurs contributions très diligentes à la réunion et leur a rappelé que le CC avait été créée avec l'intention de se réunir trois fois par an. À cet égard, la pratique consiste à tenir une réunion au début de l'année pour permettre au Secrétariat de conseiller la CC sur les travaux à effectuer au cours de l'année et pour qu'elle soit au courant des échéances des travaux à achever avant le Conseil. Elle a indiqué que le Secrétariat avait programmé la deuxième réunion pour la fin d'août ou le début de septembre ou plus tard, comme par le passé, afin de finaliser le rapport de la CC au Conseil. Si nécessaire et le cas échéant, une réunion supplémentaire pourrait se tenir juste avant ou peu après le Conseil, toutes les autres communications devant se faire par voie électronique. La présidente, Mme Tyler, serait consultée si la nécessité d'une réunion se faisait sentir.

Point sur la candidature à la nomination d'un nouveau Porte-parole des consommateurs

Elle a ensuite demandé à Mme Tyler de faire le point sur le Porte-parole des consommateurs en expliquant qu'il était important d'en avoir un, car il était la clé de la communication entre les membres. Elle a précisé que cela pouvait également se faire par le biais des canaux généraux de communication couvrant tous les membres ou de communications séparées pour les pays consommateurs et les pays producteurs.

Mme Tyler a remercié la DE et dit qu'elle apprécierait que la DE lui envoie ces informations et qu'elle s'emploierait à gérer cette question.

La DE a remercié la CC et le Secrétariat de leur diligence et de leur soutien.

La réunion a été ajournée à 20h37, heure normale du Japon (JST).

Récapitulatif des points à prendre en considération dans l'optique du CIBT60

- Le mandat du CFA devra être modifié en vue de l'accréditation auprès du FVC
- Envisager un «Groupe de la jeunesse» ou une «Plateforme de la jeunesse»
- Évaluation de la Démarche programmatique sur une période de cinq années
- Existence en parallèle de la Démarche programmatique et du Cycle régulier des projets
- Prorogation de l'AIBT de 2006

ANNEXE I

Engagement with other bodies called for by Decisions 8(LV) and 4(LVI))

Item	Description	Status
1. Engage with GEF Secretariat	ITTO letter sent in May 2021, verbal reminders to FPs & international partners at meetings/during consultations	ONGOING Follow-up with Members through 2023 on including ITTO in GEF discussions/projects Brief meeting with GEF CEO at COP15 in Montreal (Dec 2022)
2. MoUs	CBD MoU agreed in Feb 2021; Draft MoUs sent to UNCCD, AfoCO, JICA	CBD COMPLETED AfoCO, JICA & IGES MoUs completed UNCCD COMPLETED, awaiting signature opportunity from UNCCD UNFF-ITTO Joint Initiative signed at the ITTC59 In discussions with CBD to operationalize ITTO-CBD MoU In discussions with the UNFF to operationalize UNFF-ITTO MoU Will be discussing with JICA on JICA-ITTO MoU
3. Establish MoU with UNFCCC	ITTO letter sent in April 2021, response from UNFCCC prior to ITTC58	ONGOING ITTO will be contacting UNFCCC soon
4. Convey ITTO priorities for GEF-7, engage in the GEF Steering Committees	ITTO letter sent in May 2021 to all GEF and CBD focal points in member countries plus CBD Secretariat conveying priorities and informing of relevant projects requiring funds. Letter sent to ITTO Members in Feb 2022 regarding collaboration post GEF-8 replenishment	ONGOING Secretariat in contact with several Producer countries on GEF8 Secretariat in contact with GEF/FAO & IUCN on future collaboration – 3 rd VC held recently
5. Formal accreditation to the GCF	The accreditation process with the GCF continues and is work in progress. GCF launched its new online platform – ED letter to GCF CEO to discuss how this process can be accelerated/decided upon Accreditation process has moved to Stage II and ITTO is working with the accreditation panel to complete any tasks needed.	ONGOING ITTO in contact with GCF Secretariat & GCF Accreditation Panel – aim to complete for GCF Council meeting March 2024

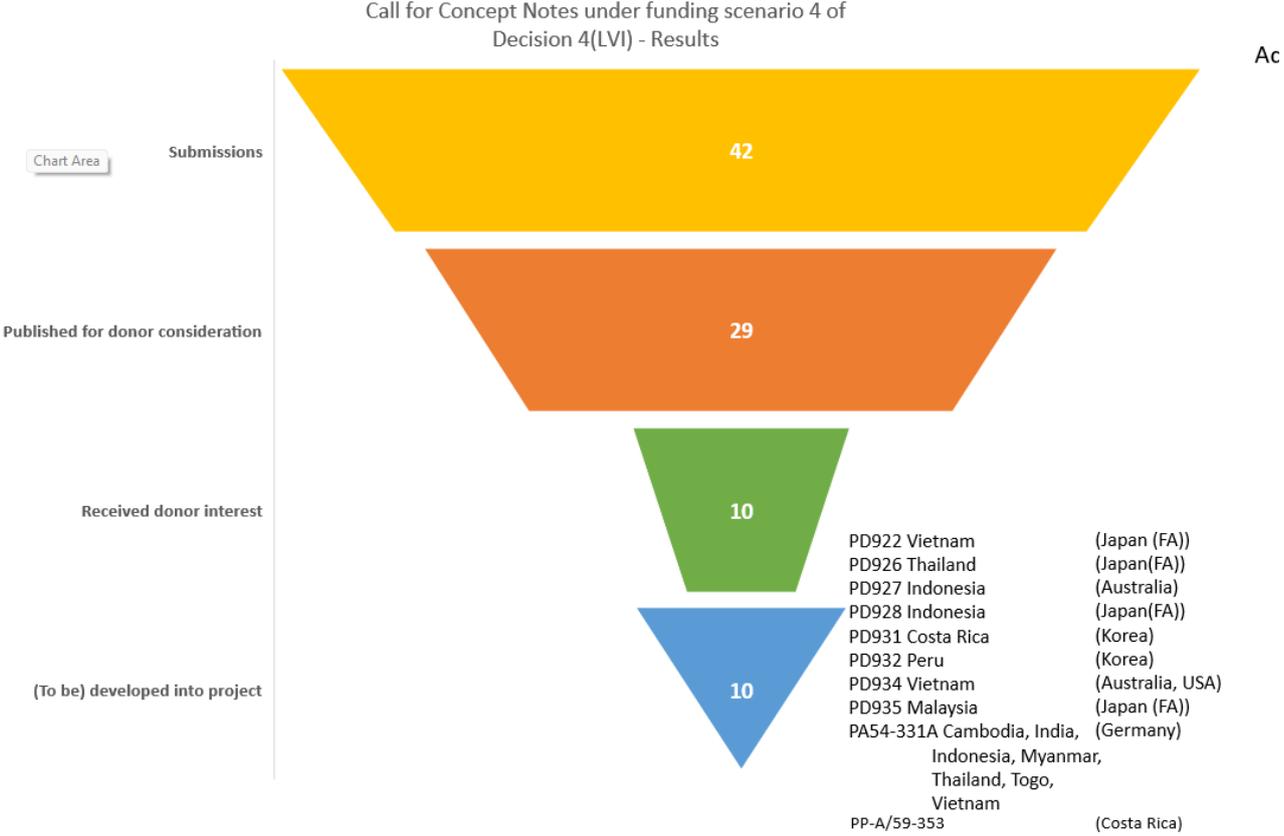
ONGOING Engagement with other bodies called for by Decisions 8(LVII) and 4(LVI)

- Council informed at the ITTC (LVIII) and ITTC (LIX) through various Agenda items and Updates - ITTO diligently continues its close collaboration with ALL partners such as the members of the CPF collectively and individually.
- Examples here are the FAO, the UNFF, CITES, CIFOR-ICRAF, AfoCO, IGES and many others.
- Secretariat is also working on enlarging the TAG participation and the CSAG participation where BOTH need funding contributions to advance their work.
- The establishment of a Youth Advisory Group was discussed at the ITTC 59 and deferred to ITTC 60 - optimization of the Fellowship Programme Awardees and incorporating other Youth organizations – custodians of the future!

Implementation of Decisions 8(LVII) – outstanding task

Decision	Description	Status
Decision 8(LVII) Timeline and ToR for Review of PA Second progress report on the implementation of the pilot program at ITTC 58 and third progress report at the ITTC 59. The timeline and ToR for the review at the ITTC 60 to be determined.	Review of PA deferred to ITTC60 (2024). ToR to be defined and consultant to be engaged in first half of 2024.	ONGOING

Decision	Description	Status
Decision 3(LVIII) Working Group on Management of the Admin Budget Extended for one year the mandate of the virtual intersessional working group	Financial Rules updated and published. Working Group held in May and September 2023 – WG proposal adopted at ITTC 59	COMPLETED
Decision 5(LIX) Working Group on Article 44 of ITTA Take a Decision without Meeting by 1 June 2024 on the extension of the ITTA, 2006. Hold the first meeting of the Preparatory Working Group by Feb 2024.	First PWG meeting to be held in the second half of February 2024.	ONGOING
Decision 7(LVII) Article 15 of the ITTA Further pursue measures in international and regional organizations for 2022-23.	UNCCD, AFoCO, JICA, UNFF, FAO, GEF, GCF, CITES, CIFOR-ICRAF, IUFRO, UNEP, COMIFAC, APEC, ADB, Japanese authorities etc Engagement with the Central African Forest Initiative (CAFI) on potential projects Engagement with the Common Fund for Commodities (CFC) on potential project partnership under CAFI funding	ONGOING



Funding pledged or sought related to the pilot Programmatic Approach 2023

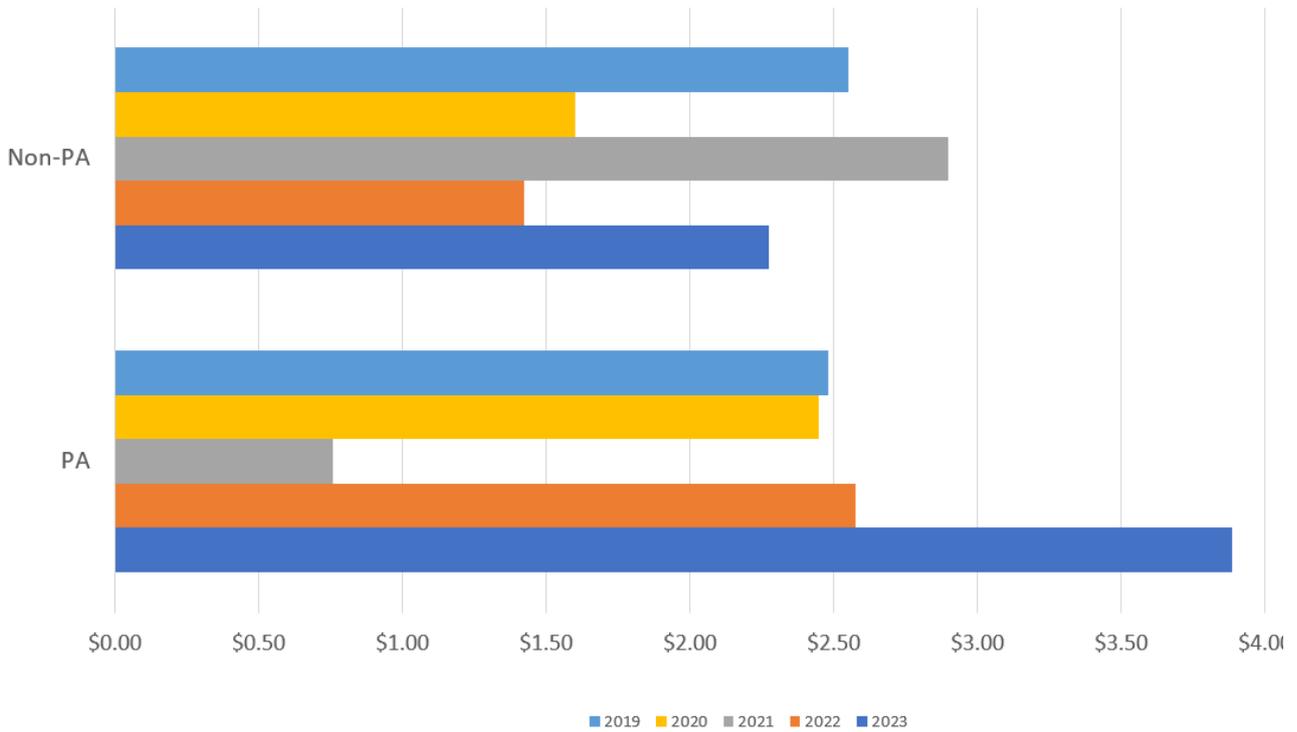
Fundraising efforts	Program Line	Tentative Budget	Status	Actual results to date
2023: BWP Policy Briefs on 3 SWU projects in Southeast Asia	PL 1: LSSC		Operational	USD 15,000
2023: BWP Enhancing Teak Management – Phase II	PL 1: LSSC		Proposal is under BMEL Review	USD 1,413,449
2023: Support for Women’s Groups (Togo) – Phase 3	PL 1: LSSC		Proposal being drafted	USD 75,160
2023: BWP Restoration of Cyclone-affected Mangroves (Fiji)	PL 3: FLR		Pending agreement with recipient government	USD 350,000
2023: BWP Post-COVID Recovery in Costa Rica	PL 3: FLR		Pending agreement with recipient government	USD 250,000
2023: BWP Global Timber Index Platform – Phase II (China, Macao SAR)	PL 1: LSSC		Operational	USD 1,140,685
2023: BWP Blockchain-based Timber Traceability System – Phase II (China, Macao SAR)	PL 1: LSSC			USD 326,370
2023: BWP GLSTF, Nov. 2023	PL 1: LSSC			USD 62,000
2023: PD935/23(I) Promoting Sustainable Wood Use for Domestic Market in Malaysia	PL 1: LSSC		Developing into project	USD 212,089
2023: CN-21009 Illegal logging and trade (Cameroon) - balance	PL 1: LSSC		Developing into project	USD 41,265
Totals: 2023				USD 3,886,018

Programmatic Approach – Total Received

Year	Amount
2019	\$2.48 Million
2020	\$2.45 Million
2021	\$0.76 Million
2022	\$2.57 Million
2023	\$3.89 Million
Total	\$12.2 Million

Average of US\$ 2.4 million per year x 5 years

Funding Received - Voluntary Contributions (2019-2023)



Projects/activities/CNs pending finance

Pending finance	Total budget	No.
Projects	\$5,049,990	12
BWP activities	\$3,299,185	15
Concept Notes	\$8,298,761	11
Total	\$16,647,936	38
<i>Projects and CNs Sunset by the end of Jan '24</i>	<i>\$1,408,962</i>	<i>3</i>
<i>Projects and CNs Sunset during 2024</i>	<i>\$3,792,079</i>	<i>9</i>
<i>Projects and CNs Sunset after 1 Jan 2025</i>	<i>\$7,501,341</i>	<i>11</i>

Note: 3 CNs (\$587,834) + 7 projects (\$3,853,740) were sunset in 2022 with a total budget of \$4,441,574.
 3 CNs (\$382,369) + 6 Projects (\$1,914,177) have already been sunset in 2023.
 3 CNs (\$1,408,962) have already been sunset in 2024.

Cahier des charges du consultant chargé de l'examen requis par la décision 5(LIV)

Deux consultants (l'un d'un pays membre producteur et l'autre d'un pays membre consommateur) assisteront la Directrice exécutive dans l'évaluation de l'efficacité du fonctionnement de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT (Démarche et Axes programmatiques).

Les responsabilités des consultants sont, entre autres, les suivantes:

- Développer la méthodologie détaillée utilisée pour évaluer la mise en œuvre à titre pilote de la Démarche programmatique (DP), y compris l'efficacité et la faisabilité à long terme de la Démarche pilote.
- Examiner et analyser la documentation pertinente pour la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique, y compris les documents et décisions du Conseil.
- Élaborer et mettre en œuvre des sondages et des consultations auprès des parties prenantes concernées, y compris, mais sans s'y limiter, les points focaux nationaux de l'OIBT, les donateurs, les agences d'exécution, le personnel du Secrétariat de l'OIBT, les consultants, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), les accords/organisations internationaux, etc.
- Compiler, analyser et agréger les données/résultats de l'évaluation.
- Préparer le projet de rapport d'évaluation de la Démarche programmatique.
- Soumettre le projet de rapport définitif de l'évaluation de la Démarche programmatique au Secrétariat de l'OIBT (d'ici au 30 juin 2024).
- Présenter les principales conclusions et recommandations au Conseil lors de sa 60^e session à Yokohama (Japon) en novembre 2024.
- Préparer le rapport définitif d'évaluation de la Démarche programmatique (et toutes ses annexes), en y intégrant les observations formulées par le Conseil.
- À la demande du Secrétariat de l'OIBT, préparer des projets d'articles pour publication dans TFU, la revue de l'OIBT, (et/ou pour d'autres publications, y compris en ligne sur le site web de l'OIBT).

COMMISSION CONSULTATIVE CRÉÉE PAR LA DÉCISION 4(LVI)

TÉLÉCONFÉRENCE II-2024

Mardi 26 novembre 2024

19h00 – 19h40 (heure normale du Japon, JST)

PARTICIPANTS:

Membres de:

la Commission consultative/du Groupe consultatif non officiel

Mme Anna Tyler	Présidente Conseil international des bois tropicaux (CIBT)
M. Muhammad Zahrul Muttaqin	Porte-parole du Groupe des producteurs
Mme Aysha Ghadiali	Porte-parole du Groupe des consommateurs
Mme Catherine Karr-Colque	Présidente du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés-Comité de l'industrie forestière (CEM-CFI)
M. Pyoabalo ALABA	Vice-président du Comité des finances et de l'administration (CFA)
Mme Masami Fukata	Représentante du Gouvernement du Japon

Secrétariat de l'OIBT

Mme Sheam Satkuru, Directrice exécutive
M. Gerhard Breulmann, Directeur des opérations
M. Nurudeen Iddrisu, Directeur du commerce et de l'industrie
Mme Jennifer Conje, Directrice de la gestion forestière
M. Simon Kawaguchi, Responsable des finances et de l'administration
M. Alastair Sarre, Consultant
M. Tomiji Shudo, Assistant technologies de l'information
M. Wayne Koay, Assistant technologies de l'information
Mme Naho Tamura, Assistante du Programme
Mme Miwa Tsukui, Assistante au Bureau de la Directrice exécutive

Observateurs

M. Hiroyuki Saito, Ministère japonais des affaires étrangères
M. Keichi Takahata, Agence forestière du Japon
M. Tomoyuki Honda, Agence forestière du Japon

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la réunion de la Commission consultative

1. Compte rendu de la réunion précédente par la Directrice exécutive
2. Rapport et discussion sur l'examen sur l'efficacité de la Démarche programmatique
3. Discussion sur le projet de décision qui sera soumis au Conseil par la Directrice exécutive
4. Autres questions et clôture

La réunion en ligne a débuté à 19h00, heure normale du Japon (JST), le jeudi 26 novembre 2024, sous l'égide de la Présidente du CIBT, Mme Anna Tyler, et en présence des participants susmentionnés.

La DE a noté que les participants inscrits suivants étaient absents:

- **M. Chen Hin Keong** du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)
- **M. Barney Chan** du Groupe consultatif sur le commerce (TAG)
- **M. Pyobalo Alaba**, le Vice-président du Comité des finances et de l'administration (CFA)
- **M. Jorge Mario Rodriguez**, le Président du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF)

La DE a présenté les participants présents dont la liste figure en page 1.

Point 1 de l'ordre du jour: Compte rendu de la réunion précédente par la Directrice exécutive (DE)

La Directrice exécutive a noté que la présentation PowerPoint contenant la mise à jour de la phase pilote de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT avait été diffusée quelques minutes avant la réunion.

La DE a observé que la mise à jour précédente avait été présentée lors de la réunion de la CC en février dernier et que la présentation à la présente réunion contenait une mise à jour cumulative de ce qui avait été accompli depuis janvier jusqu'à ce jour. Cette même présentation serait délivrée devant le Conseil la semaine prochaine.

Collaboration avec d'autres organes requis par les décisions 8(LV) et 4 (LVI):

La DE a noté que certains des points discutés précédemment étaient désormais obsolètes. La présentation contient des éléments sur lesquels on travaille actuellement.

La DE a invité la présidente, Mme Tyler, à prendre la parole.

Mme Tyler a remercié l'ensemble des personnes présentes de s'être jointes à la réunion. Elle a dit espérer que les discussions seraient ciblées et qu'elles couvriraient les questions clés dont le Conseil se saisirait la semaine suivante. Elle a remercié le secrétariat de ses préparatifs.

La DE est revenue à la présentation et a remercié la Présidente ainsi que les autres participants de leur présence à la réunion.

Point 1 – Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

La DE a déclaré que les travaux sur cet aspect étaient toujours en cours. Elle a dit que le Secrétariat était en contact avec certains collègues du FEM et qu'il avait encouragé à plusieurs reprises les pays membres à inclure l'OIBT dans tout projet financé par le FEM dans leur pays et à incorporer l'OIBT dans les documents

du projet, soit en tant que partenaire de mise en œuvre, soit en tant que partenaire collaborateur. Cela ne s'est pas encore produit.

La dernière mise à jour sur le FEM concerne le projet relatif à la biomasse forestière en Asie-Pacifique, dont la DE avait informé la CC lors de sa réunion en début d'année. La DE a ajouté qu'ils étaient en contact avec la FAO à Bangkok, dans la mesure où ce projet de biomasse était centré sur l'Asie-Pacifique. Le Secrétariat a participé à de nombreuses réunions sur ce projet. Selon la dernière mise à jour, la FAO-Bangkok et l'UICN sont les deux directeurs du projet et le document de projet modifié est maintenant entre les mains du Secrétariat du FEM. Le FEM a demandé que le document de projet soit modifié, car il a estimé que la proposition précédente était trop ambitieuse. L'autre point que le FEM avait demandé aux deux directeurs du projet était de supprimer de la mouture du projet les partenaires potentiels, y compris l'OIBT. L'OIBT est l'une des 18 organisations envisagées au nombre des partenaires potentiels du projet ou des partenaires de mise en œuvre. La FAO-Bangkok a indiqué qu'elle ne savait pas quand elle recevrait les retours définitifs du FEM, mais qu'elle espérait les recevoir d'ici la fin de l'année. Le statut de la participation de l'OIBT au projet de biomasse forestière n'était donc pas clair.

Point 2 – Protocoles d'accord

La DE a indiqué que des travaux étaient en cours pour mettre en œuvre les protocoles d'accord signés avec la CDB, l'AFoCO, la JICA, la CNULD et le FNUF. Bien qu'il n'y ait pas de protocole d'accord entre la FAO et l'OIBT, les deux organisations ont une très bonne compréhension de leurs travaux respectifs et l'OIBT poursuit les efforts en cours avec la FAO au niveau bilatéral et en tant que membres des initiatives conjointes du PCF. Le protocole d'accord avec l'IGES va être renouvelé. De nouveaux protocoles d'accord potentiels sont à l'étude avec l'Université des Nations Unies (UNU) et le Centre des technologies de télédétection du Japon (RESTEC). De plus amples informations seront fournies à ce sujet lors de la session du Conseil.

Point 3 - Accréditation officielle auprès du FVC

La Directrice exécutive a indiqué que l'OIBT avait été officiellement accréditée par le FVC en mars 2024. Le processus d'intégration se poursuit, avec des travaux en cours sur la meilleure façon de procéder concernant la demande de financement.

Collaboration en cours avec d'autres organes requis par les décisions 8(LVII) et 4(LVI)

La Directrice exécutive a déclaré que le Conseil avait été pleinement informé lors des CIBT58 et CIBT59 dans le cadre de divers points de l'ordre du jour et de comptes rendus sur ce sujet. L'OIBT poursuit avec diligence ses efforts en étroite collaboration avec tous les partenaires, tels que les membres du PCF, à titre collectif ou individuel, ainsi que d'autres. Les exemples incluent la FAO, le FNUF, la CITES, le CIFOR-ICRAF, l'AFoCO, l'IGES et bien d'autres. En outre, le Secrétariat poursuit ses efforts pour accroître la participation du TAG et du GCSC aux travaux de l'OIBT, qui nécessitent l'un et l'autre des contributions financières pour procéder à leurs travaux.

Mise en œuvre de la décision 8(LVII)

Par la décision 8(LVII), il est demandé à la DE de mener un examen de la Démarche programmatique (DP) et d'en faire rapport au Conseil. La DE a indiqué que le calendrier et le cahier des charges de l'examen de la DP avaient été déterminés lors du CIBT59, sachant que le rapport d'examen doit être diffusé aux membres lors du CIBT60 (en 2024). Le rapport d'examen a été préparé par M. Alexander Knapp, expert consultant, qui n'a pas pu participer à cette réunion. Le rapport d'examen a été achevé en temps utile et diffusé avant le Conseil. Le cas échéant, les membres de la CC ont pu faire part de leurs points de vue au Secrétariat avant le Conseil. Étant donné que le rapport d'examen n'a pas encore été discuté lors de la session du Conseil, le statut est indiqué comme étant en cours.

Mise en œuvre d'autres décisions

Point 1 - Groupe de travail sur l'article 44 de l'AIBT créé par la décision 5(LIX)

La DE a indiqué que le Conseil avait adopté une décision sans tenir de séance avant le 1^{er} juin 2024 sur la prorogation de l'AIBT de 2006 jusqu'au 6 décembre 2029. En vertu de cette même décision, le Groupe de travail préparatoire (GTP) devait commencer ses travaux avant février 2024, ce qui a été fait.

Point 2 – Deux réunions du Groupe de travail préparatoire (GTP) tenues en 2024

La DE a indiqué que le GTP avait tenu sa première réunion en mai 2024 et que sa deuxième correspondait à la présente réunion, tenue le 26 novembre 2024.

Point 3 – Décision 7(LVII) relative à l'article 15 de l'AIBT

En vertu de cette décision, le Secrétariat doit livrer au Conseil un compte rendu des efforts de collaboration menés durant la période 2022-2023. Dans un souci de continuité et de partage de l'information avec le Conseil, la DE informera le Conseil lors de la 60^e session afin que tous les membres puissent être informés collectivement en même temps. La collaboration avec la CNULD, l'AFoCO, la JICA, le FNUF, la FAO, le FEM, le FVC, la CITES, le CIFOR-ICRAF, l'IUFRO, le PNUE, la COMIFAC, l'APEC, la BAD et les autorités japonaises a déjà fait l'objet d'un rapport.

Le Secrétariat est en contact avec l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) au sujet de projets potentiels. Les membres du Royaume-Uni et de l'Allemagne siégeant au Conseil de la CAFI ont soulevé des questions sur la collaboration avec la Chine et sur la capacité de l'OIBT à gérer des projets de la CAFI. Cela suggère des lacunes de la part de ceux qui ont fourni ces éléments au Conseil d'administration de la CAFI et qui n'étaient probablement pas les mêmes collègues impliqués dans les travaux de l'OIBT. Le Secrétariat s'efforce de résoudre ces questions en collaboration avec des collègues de Chine et le Secrétariat de la CAFI.

La collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) sur un partenariat de projet potentiel dans le cadre d'un financement de la CAFI a été indiquée lors de la réunion précédente de la CC. La proposition de projet soumise par le FCPB n'est pas allée jusqu'au niveau du Conseil d'administration de la CAFI, à l'instar de la manifestation d'intérêt de l'OIBT. Le FCPB avait investi ses propres fonds dans l'élaboration de cette proposition, étant entendu que les fonds de la subvention préparatoire de la CAFI seraient distribués dès que la proposition serait soumise, ce qui, à la connaissance du Secrétariat, n'a pas encore été le cas.

Appel à soumettre des notes conceptuelles (NC) dans le cadre du scénario 4 prévu par la décision 4(LVI) – Résultats

La DE a indiqué que 49 notes conceptuelles avaient été soumises au cours de la période 2020-2024, dont 31 ont été publiées, 13 ont suscité l'intérêt de la part de donateurs et 13 ont été développées en propositions de projets complètes. Depuis la CIBT59, le Secrétariat a reçu neuf notes conceptuelles, dont cinq ont été publiées et quatre d'entre elles ont suscité l'intérêt de la part de donateurs et seront développées en projets futurs. Treize sur 31 reflètent un taux d'obtention de financement d'environ 40 %. Il relève de la prérogative de la CC de décider s'il s'agit là d'un résultat positif ou non. Les donateurs étaient le Japon, la République de Corée, l'Allemagne, l'Australie et les États-Unis d'Amérique.

Financements annoncés ou recherchés dans le cadre de la Démarche programmatique pilote

La DE a indiqué que pour 2023, le Secrétariat avait assuré le financement d'un certain nombre d'activités et de projets liés aux Axes programmatiques (AP) 1, 2 et 3, l'AP 1 étant le plus plébiscité. Les projets répertoriés

dans la présentation sont en cours de mise en œuvre, à l'exception d'un seul, qui demeure en instance. Le montant total des fonds s'élève à 2 474 843 \$EU.

Démarche programmatique (DP)

La DE a indiqué que dans le cadre de la DP, le montant total reçu pour la période 2019-2024 s'élevait à 14,8 millions \$EU. Cela représentait une moyenne de 2,5 millions \$EU par an sur une période de six ans. Ce montant est faible par rapport aux niveaux que l'OIBT devrait recevoir si l'on compare au niveau de financement antérieur.

Financements reçus – Contributions volontaires (2019-2024)

La DE a indiqué que, jusqu'en 2022, la Démarche programmatique et l'approche non programmatique étaient au même niveau en termes de financement. Le financement au titre de la DP avait augmenté en 2023.

Projets/activités/notes conceptuelles en attente de financement

La DE a indiqué que la diapositive 11 présentait les projets et notes conceptuelles (CN) en attente de financement pour un montant total de 13 691 353 \$EU, moyennant 31 projets. Toutes les notes conceptuelles et notes de projet soumises dans l'espoir d'un financement sont en définitive devenues caducs au cours de la période 2019-2023. Pour la période janvier-octobre 2024, le montant total s'élève à 4 750 227 \$EU pour 11 projets, tandis que 16 autres projets d'un montant total de 10 152 578 \$EU deviendront caducs en 2025.

Étapes ultérieures

La DE a indiqué que lorsque le rapport d'examen et les comptes rendus seraient présentés au Conseil, les mêmes questions déjà soulevées par le passé le seront de nouveau. À ce stade, il pourrait être opportun que le Conseil envisage de mettre fin à la phase pilote de la DP et de poursuivre la DP et les quatre Axes programmatiques approuvés par le Conseil, en procédant à leur nouvel examen dans trois ans (lors du CIBT64 en 2027).

Le Conseil devrait également être invité à examiner s'il conviendrait de maintenir le Cycle régulier des projets (CRP) et d'exécuter en parallèle le CRP et l'approche fondée sur les NC dans l'espoir de susciter une évolution de la situation du financement ou de la collaboration.

Dans le cas où le CRP serait maintenu, le Conseil pourrait souhaiter discuter de l'opportunité de conserver deux cycles par an du CRP ou de le réduire à un seul cycle par an. Cela s'explique par le fait que le maintien de deux cycles a montré que des propositions de projet ont été reçues mais n'ont pas été financées.

Questions & Réponses

Mme Tyler a remercié la DE et invité les participants à poser des questions.

Q: Mme Aysha Ghadiali a demandé quel était le pourcentage de propositions reçues et financées dans le cadre du CRP, par exemple en 2018 (avant l'adoption de l'approche fondée sur les), par rapport aux NC financées dans le cadre de la DP. Elle a également demandé si, dans le cas où le CRP ne serait pas maintenu, le Panel d'experts de l'OIBT continuerait d'examiner les propositions présentant un intérêt pour les donateurs.

R : La DE a indiqué en réponse à la première question que le Secrétariat devrait examiner ce qui avait été reçu en 2018 et que cela figurerait probablement dans le rapport du Panel d'experts de cette année-là. Il allait vérifier ce point et transmettrait les informations à la CC dans les deux jours à suivre au plus tard.

En réponse à la deuxième question, la DE a indiqué que le Panel d'experts aurait toujours un rôle à jouer. La question soumise à l'examen du Conseil était de savoir s'il fallait réduire le CRP à un seul par an au lieu de deux. Les membres devraient toujours être invités à soumettre des propositions de projet complètes s'ils le souhaitent, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Le Panel d'experts continuerait à jouer un rôle en étant éventuellement invité à examiner les NC qui sont développées en propositions de projet complètes.

M. Gerhard Breulmann a ajouté que, ces dernières années, le Panel d'experts n'avait procédé qu'à un seul examen, car le nombre de propositions de projets complètes reçues était faible et continuait de diminuer. L'année dernière, seules cinq propositions au total avaient été reçues dans le cadre des deux cycles, de sorte que le Panel d'experts ne s'est réuni qu'à une seule reprise.

La DE a observé que la forte diminution des soumissions de propositions de projets ne pouvait être attribuée qu'à une seule raison: les projets soumis n'ont pas reçu de financement.

Q : Dans un autre ordre d'idées, Mme Tyler a demandé si le Secrétariat était toujours tenu de proposer une modification du mandat du CFA

R : La DE a indiqué que cela était toujours nécessaire. Il s'agit du processus d'audit de l'OIBT, au sujet duquel le FVC a estimé que la gouvernance de l'OIBT devrait avoir un droit de regard. Il y aura un point supplémentaire inscrit aux travaux du CFA qui sera programmé la semaine prochaine. Le Secrétariat est tenu de signaler au FVC que cette tâche a été approuvée, et donc exécutée.

Aucune autre question n'a été posée.

Point 2 de l'ordre du jour: Rapport et discussion sur l'examen de l'efficacité de la Démarche programmatique

La DE a indiqué que, en vertu de la décision, le Secrétariat était chargé de mener à bien cette tâche et de faire rapport au Conseil. Le rapport d'examen a d'ores et déjà été diffusé à tous les membres et tout avis de la CC sur ce point est le bienvenu avant la discussion au Conseil la semaine prochaine.

Aucune question n'a été posée en réponse à l'invitation de Mme Tyler.

Point 3 de l'ordre du jour: Discussion sur le projet de décision qui sera soumis au Conseil par la Directrice exécutive

La DE a indiqué que cette décision serait prise par le Conseil. Le projet de décision pourrait être examiné lors de la prochaine réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO).

Aucune objection n'a été formulée concernant cette proposition.

Point 4: Autres questions et clôture

Mme a remercié la DE pour le rapport.

La réunion a été ajournée à 19h40, heure normale du Japon (JST).

ANNEXE I

Engagement with other bodies called for by Decisions 8(LV) and 4(LVI)

Item	Description	Status
1. Engage with GEF Secretariat	ITTO letter sent in May 2021, verbal reminders to FPs & international partners at meetings/during consultations	ONGOING Follow-up with Members through 2023 on including ITTO in GEF discussions/projects Brief meeting with GEF CEO at COP15 in Montreal (Dec 2022)
2. MoUs	CBD MoU agreed in Feb 2021; Draft MoUs sent to UNCCD, AfoCO, JICA	CBD COMPLETED AfoCO, JICA & IGES MoUs completed UNCCD COMPLETED, awaiting signature opportunity from UNCCD UNFF-ITTO Joint Initiative signed at the ITTC59 In discussions with CBD to operationalize ITTO-CBD MoU In discussions with the UNFF to operationalize UNFF-ITTO MoU Will be discussing with JICA on JICA-ITTO MoU
3. Establish MoU with UNFCCC	ITTO letter sent in April 2021, response from UNFCCC prior to ITTC58	ONGOING ITTO will be contacting UNFCCC soon
4. Convey ITTO priorities for GEF-7, engage in the GEF Steering Committees	ITTO letter sent in May 2021 to all GEF and CBD focal points in member countries plus CBD Secretariat conveying priorities and informing of relevant projects requiring funds. Letter sent to ITTO Members in Feb 2022 regarding collaboration post GEF-8 replenishment	ONGOING Secretariat in contact with several Producer countries on GEF8 Secretariat in contact with GEF/FAO & IUCN on future collaboration – 3rd VC held recently
5. Formal accreditation to the GCF	The accreditation process with the GCF continues and is work in progress. GCF launched its new online platform – ED letter to GCF CEO to discuss how this process can be accelerated/decided upon Accreditation process has moved to Stage II and ITTO is working with the accreditation panel to complete any tasks needed.	ONGOING ITTO in contact with GCF Secretariat & GCF Accreditation Panel – aim to complete for GCF Council meeting March 2024

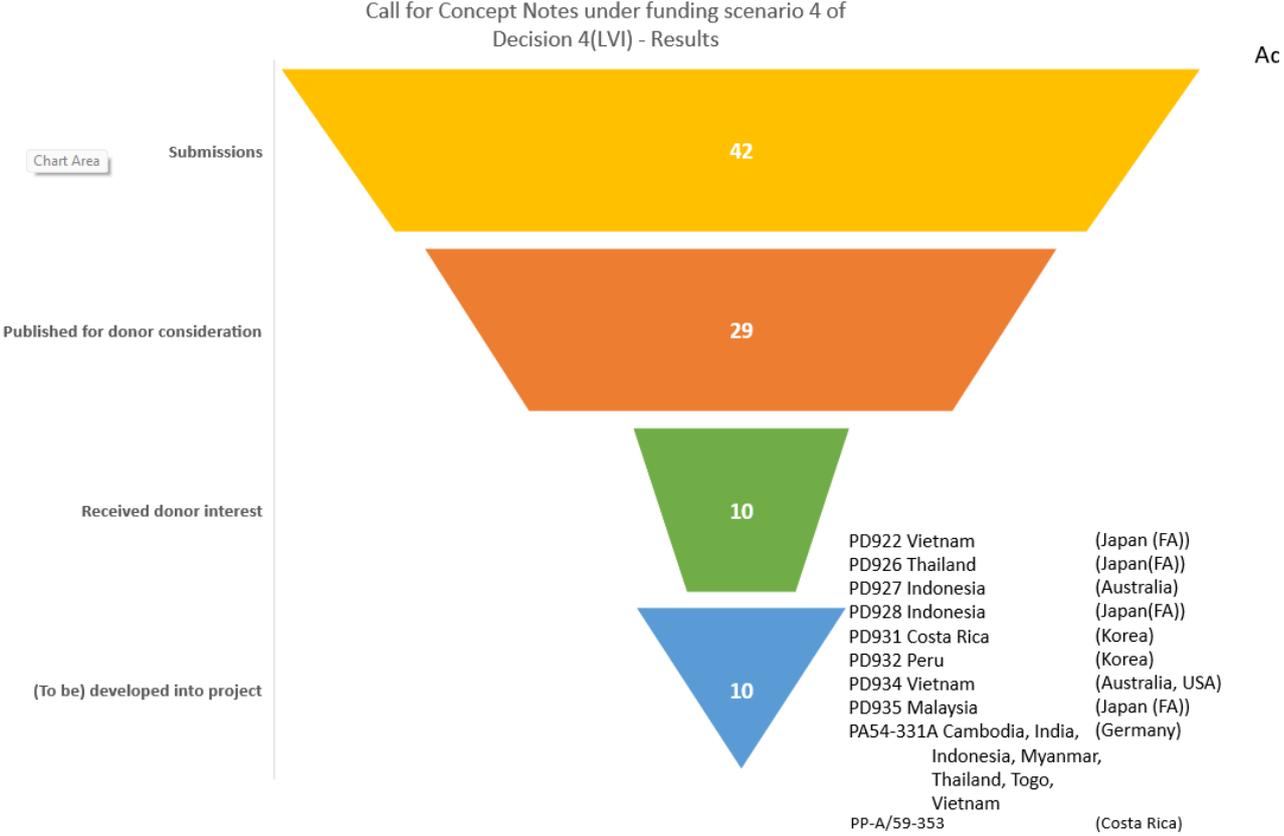
ONGOING Engagement with other bodies called for by Decisions 8(LVII) and 4(LVI)

- Council informed at the ITTC (LVIII) and ITTC (LIX) through various Agenda items and Updates - ITTO diligently continues its close collaboration with ALL partners such as the members of the CPF collectively and individually.
- Examples here are the FAO, the UNFF, CITES, CIFOR-ICRAF, AfoCO, IGES and many others.
- Secretariat is also working on enlarging the TAG participation and the CSAG participation where BOTH need funding contributions to advance their work.
- The establishment of a Youth Advisory Group **was discussed at the ITTC 59 and deferred to ITTC 60** - optimization of the Fellowship Programme Awardees and incorporating other Youth organizations – custodians of the future!

Implementation of Decisions 8(LVII) – outstanding task

Decision	Description	Status
Decision 8(LVII) Timeline and ToR for Review of PA Second progress report on the implementation of the pilot program at ITTC 58 and third progress report at the ITTC 59. The timeline and ToR for the review at the ITTC 60 to be determined.	Review of PA deferred to ITTC60 (2024). ToR to be defined and consultant to be engaged in first half of 2024.	ONGOING

Decision	Description	Status
Decision 3(LVIII) Working Group on Management of the Admin Budget Extended for one year the mandate of the virtual intersessional working group	Financial Rules updated and published. Working Group held in May and September 2023 – WG proposal adopted at ITTC 59	COMPLETED
Decision 5(LIX) Working Group on Article 44 of ITTA Take a Decision without Meeting by 1 June 2024 on the extension of the ITTA, 2006. Hold the first meeting of the Preparatory Working Group by Feb 2024.	First PWG meeting to be held in the second half of February 2024.	ONGOING
Decision 7(LVII) Article 15 of the ITTA Further pursue measures in international and regional organizations for 2022-23.	UNCCD, AFoCO, JICA, UNFF, FAO, GEF, GCF, CITES, CIFOR-ICRAF, IUFRO, UNEP, COMIFAC, APEC, ADB, Japanese authorities etc Engagement with the Central African Forest Initiative (CAFI) on potential projects Engagement with the Common Fund for Commodities (CFC) on potential project partnership under CAFI funding	ONGOING



Funding pledged or sought related to the pilot Programmatic Approach 2023

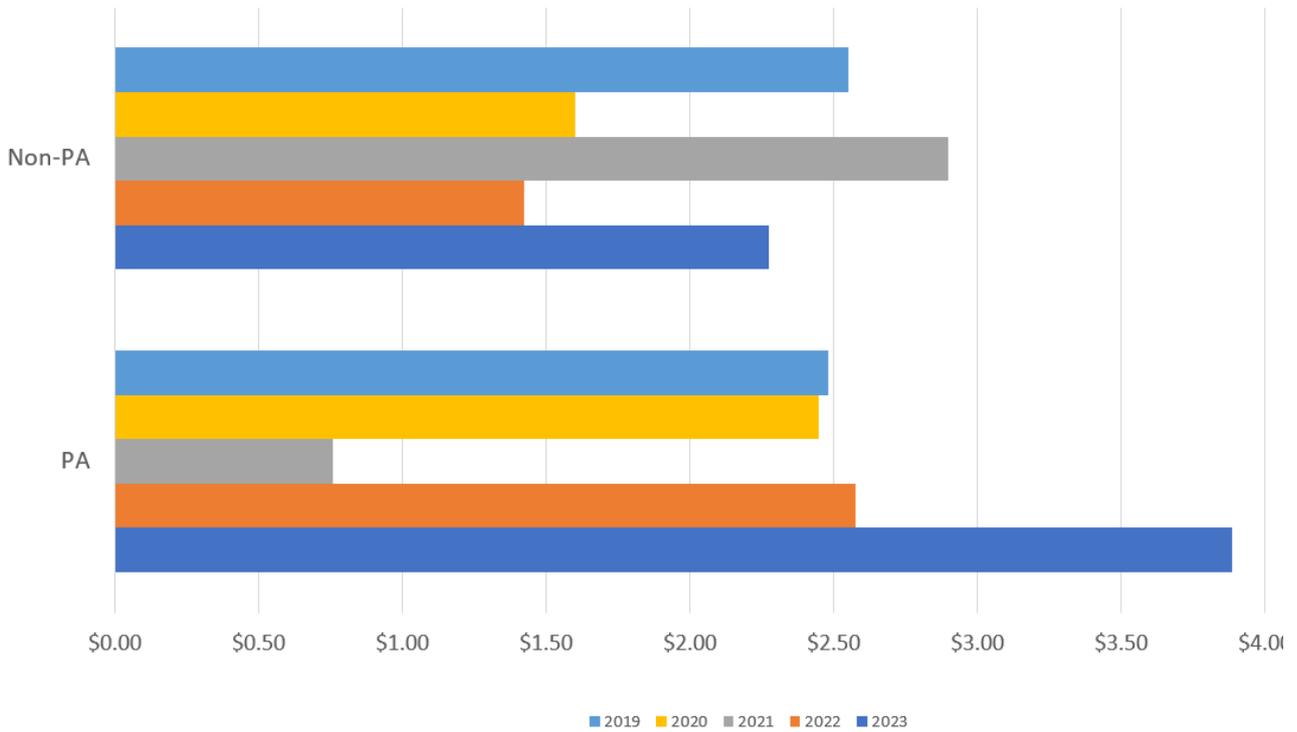
Fundraising efforts	Program Line	Tentative Budget	Status	Actual results to date
2023: BWP Policy Briefs on 3 SWU projects in Southeast Asia	PL 1: LSSC		Operational	USD 15,000
2023: BWP Enhancing Teak Management – Phase II	PL 1: LSSC		Proposal is under BMEL Review	USD 1,413,449
2023: Support for Women’s Groups (Togo) – Phase 3	PL 1: LSSC		Proposal being drafted	USD 75,160
2023: BWP Restoration of Cyclone-affected Mangroves (Fiji)	PL 3: FLR		Pending agreement with recipient government	USD 350,000
2023: BWP Post-COVID Recovery in Costa Rica	PL 3: FLR		Pending agreement with recipient government	USD 250,000
2023: BWP Global Timber Index Platform – Phase II (China, Macao SAR)	PL 1: LSSC		Operational	USD 1,140,685
2023: BWP Blockchain-based Timber Traceability System – Phase II (China, Macao SAR)	PL 1: LSSC			USD 326,370
2023: BWP GLSTF, Nov. 2023	PL 1: LSSC			USD 62,000
2023: PD935/23(I) Promoting Sustainable Wood Use for Domestic Market in Malaysia	PL 1: LSSC		Developing into project	USD 212,089
2023: CN-21009 Illegal logging and trade (Cameroon) - balance	PL 1: LSSC		Developing into project	USD 41,265
Totals: 2023				USD 3,886,018

Programmatic Approach – Total Received

Year	Amount
2019	\$2.48 Million
2020	\$2.45 Million
2021	\$0.76 Million
2022	\$2.57 Million
2023	\$3.89 Million
Total	\$12.2 Million

Average of US\$ 2.4 million per year x 5 years

Funding Received - Voluntary Contributions (2019-2023)



Projects/activities/CNs pending finance

Pending finance	Total budget	No.
Projects	\$5,049,990	12
BWP activities	\$3,299,185	15
Concept Notes	\$8,298,761	11
Total	\$16,647,936	38
<i>Projects and CNs Sunset by the end of Jan '24</i>	<i>\$1,408,962</i>	<i>3</i>
<i>Projects and CNs Sunset during 2024</i>	<i>\$3,792,079</i>	<i>9</i>
<i>Projects and CNs Sunset after 1 Jan 2025</i>	<i>\$7,501,341</i>	<i>11</i>

Note: 3 CNs (\$587,834) + 7 projects (\$3,853,740) were sunset in 2022 with a total budget of \$4,441,574.
 3 CNs (\$382,369) + 6 Projects (\$1,914,177) have already been sunset in 2023.
 3 CNs (\$1,408,962) have already been sunset in 2024.

Cahier des charges du consultant chargé de mener l'examen requis par la décision 5(LIV)

Deux consultants (l'un d'un pays membre producteur et l'autre d'un pays membre consommateur) assisteront la Directrice exécutive dans l'évaluation de l'efficacité du fonctionnement de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT (Démarche et Axes programmatiques).

Les responsabilités des consultants sont, entre autres, les suivantes:

- Développer la méthodologie détaillée utilisée pour évaluer la mise en œuvre à titre pilote de la Démarche programmatique (DP), y compris l'efficacité et la faisabilité à long terme de la Démarche pilote.
- Examiner et analyser la documentation pertinente pour la mise en œuvre pilote de la DP, y compris les documents et décisions du Conseil.
- Élaborer et mettre en œuvre des sondages et des consultations auprès des parties prenantes concernées, y compris, mais sans s'y limiter, les points focaux nationaux de l'OIBT, les donateurs, les agences d'exécution, le personnel du Secrétariat de l'OIBT, les consultants, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), les accords/organisations internationaux, etc.
- Compiler, analyser et agréger les données/résultats de l'évaluation.
- Préparer le projet de rapport d'évaluation de la Démarche programmatique.
- Soumettre le projet de rapport définitif de l'évaluation de la Démarche programmatique au Secrétariat de l'OIBT (d'ici au 30 juin 2024).
- Présenter les principales conclusions et recommandations au Conseil lors de sa 60^e session à Yokohama (Japon) en novembre 2024.
- Préparer le rapport définitif d'évaluation de la Démarche programmatique (et toutes ses annexes), en y intégrant les observations formulées par le Conseil.
- À la demande du Secrétariat de l'OIBT, préparer des projets d'articles pour publication dans TFU, la revue de l'OIBT, (et/ou pour d'autres publications, y compris en ligne sur le site web de l'OIBT).